

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 11

Artikel: Exploitation statistique de plans financiers relatifs à la construction de logements

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exploitation statistique de plans financiers relatifs à la construction de logements

Trois mille logements construits dans les zones
d'expansion de Genève

21

Introduction

L'information statistique dont on dispose dans notre pays pour étudier la question du logement s'étend peu à peu. Ainsi, à Genève par exemple, il est désormais possible d'analyser le marché du logement d'une manière assez précise; plusieurs statistiques sont récemment venues enrichir les données disponibles à cette fin: statistique de la demande de logements non satisfaite, des loyers, des logements vacants, etc... Cependant, au-delà de l'offre et de la demande de logements, et de la distorsion qui existe entre elles, il importe de connaître *la formation* de cette offre, qui se trouve à l'origine de cette distorsion. Sur ce dernier aspect, décisif, de la question du logement, les informations statistiques restent très rares. Une occasion de contribuer à combler ce vide s'est présentée à la division de l'équipement, rattachée au Département des travaux publics de l'Etat de Genève. Occasion imparfaite à bien des égards, mais qu'il valait la peine de saisir: la législation relative aux «zones d'expansion» de l'agglomération genevoise impose aux constructeurs de logements dans celles-ci de soumettre leurs plans financiers à l'Etat; on dispose ainsi de renseignements techniques et financiers assez riches sur un bon nombre de constructions, ces données présentant toutefois les incertitudes liées au cadre dans lequel elles sont établies: un contrôle.

Une exploitation statistique d'une quarantaine de ces plans financiers a été réalisée; les opérations correspondantes, qui sont actuellement terminées en grande majorité, représentent ensemble un investissement de 280 000 000 de francs pour la construction de 3400 logements ou 13500 pièces.

On commencera par donner ci-dessous quelques indications sur les zones d'expansion de l'agglomération genevoise, qui précisent simplement le cadre du présent travail; pour plus de renseignements, le lecteur intéressé pourra se reporter à la législation genevoise. On situera ensuite l'échantillon de constructions étudié dans l'ensemble du mouvement de la construction de logements à Genève. Quelques remarques d'ordre technique seront d'autre part faites sur le plan financier type utilisé pour le contrôle dont il a été question plus haut, ainsi que sur le travail de dépouillement. Le résultat de ce dernier est présenté sous la forme d'un grand tableau qui donne pour chaque construction l'essentiel des chiffres du plan

financier ainsi que quelques coefficients supplémentaires. Une dernière partie sera enfin consacrée à quelques analyses de la matière assez abondante contenue dans ce tableau. Ce dernier, pris isolément ou, surtout, rapproché de données comparables qui seraient établies à partir d'autres échantillons de constructions, pourrait fournir un point de départ à bien d'autres analyses que celles qui seront rapportées ici.

Les zones d'expansion

Les zones d'expansion couvrent d'une part des territoires périphériques à la Ville de Genève, d'autre part ceux de quartiers ou cités satellites plus ou moins éloignés des limites de l'agglomération ancienne (voir le plan en page 23; période de référence: 1965).

Ces territoires étaient précédemment classés (et restent en fait classés) en zone de résidence (villas) ou en zone agricole. Toutefois, la «loi sur le développement de l'agglomération urbaine», du 29 juin 1957, laisse au Conseil d'Etat la liberté d'y autoriser des constructions de type urbain – et au besoin de s'opposer à la construction de villas – à certaines conditions qu'elle détermine.

L'article 5 de cette loi, en particulier, dispose que le Conseil d'Etat «peut subordonner l'autorisation de construire» au contrôle exercé, pendant une période de dix ans, sur le plan financier, le taux de rendement et le loyer, en vue de maintenir celui-ci à un niveau tolérable pour les locataires.

Dans les faits, le Conseil d'Etat a peu à peu étendu ce contrôle à l'ensemble des zones d'expansion et à toutes les demandes d'autorisation de construire dans celles-ci.

L'échantillon

Si l'existence des zones d'expansion remonte à 1957, les statistiques ne permettent de suivre le mouvement de la construction dans celles-ci que depuis 1962. Le tableau suivant distingue, dans l'ensemble du mouvement de la construction de logements, des catégories correspondant à différents degrés d'intervention des pouvoirs publics (voir tableau en page 22).

L'échantillon est constitué par une partie des logements apparaissant sous la rubrique «sans l'aide des pouvoirs publics, plan financier contrôlé» (si l'on excepte quelques opérations analysées qui, n'étant pas terminées, ne sont pas prises en considération dans les chiffres ci-dessus). Il ne comprend ainsi ni HLM, ni HBM (habitation bon

Logements construits dans le canton de Genève, selon le mode de financement

	Total	Par les pouvoirs publics		Avec l'aide des pouvoirs publics		Sans l'aide des pouvoirs publics					
		nombres absolus	% total	nombres absolus	% total	Plan financier contrôlé		Plan financier non contrôlé		Ensemble	
						nb. abs.	% total	nb. abs.	% total	nb. abs.	% total
1962	5386	585	10,9	1280	23,8	1592	29,5	1929	35,8	3521	65,3
1963	6112	550	9,0	2014	33,0	1553	25,4	1995	32,6	3548	58,0
1964	4549	361	7,9	1134	24,9	1119	24,6	1935	42,6	3054	67,2
1965	6386	405	6,3	2118	33,2	2185	34,2	1678	26,3	3863	60,5
1966	5345	194	3,6	2540	47,5	1069	20,0	1542	28,9	2611	48,9
1967 *	3399	142	4,2	1374	40,4	933	27,4	950	28,0	1883	55,4

* Trois premiers trimestres

Source: Service cantonal de statistique, Genève.

marché), ces catégories correspondant ensemble au total des rubriques «par les pouvoirs publics» et «avec l'aide des pouvoirs publics»¹. Ce sont les opérations dont les plans financiers étaient disponibles au moment où le travail a été effectué qu'on a retenues, de manière tout à fait empirique, pour former l'échantillon.

Les plans financiers en question, au nombre de 41, ont été établis entre les années 1963 et 1965. Il faut noter à ce propos que l'année indiquée dans la colonne 2 du grand tableau correspond à la période de référence des prix indiqués dans le plan financier, laquelle coïncide du reste, dans presque tous les cas, avec l'année d'établissement du plan. Ces 41 cas représentent un investissement total de 283 530 000 fr. environ (total col. 28 du grand tableau) pour la construction de:

- 13 443 5/6 pièces (total col. 39) ou environ 3400 logements (total col. 38)
- 1 848 garages (total col. 48)
- 271 places de parking
- 28 places pour scooters } (total col. 49)
- 20 900 m² environ de locaux commerciaux (total col. 50)

Etablissement des statistiques

On trouvera en annexe la formule adressée par le Département des travaux publics aux constructeurs en zones d'expansion. Il faut remarquer que le plan financier type

¹ Correspondance approximative en raison d'autres catégories de constructions, peu importantes, également comprises dans l'une ou l'autre de ces deux rubriques.

a varié au cours des années, la formule reproduite ici étant la plus récente, qui est aussi la plus complète; on ne disposait ainsi pour bon nombre d'opérations de l'échantillon que de données moins nombreuses, ce qui explique la plupart des lacunes («données inconnues») du grand tableau.

Le travail de dépouillement a permis de repérer quelques difficultés ou imprécisions de la formule, qu'il n'est pas inutile de mentionner, soit parce qu'elles fixent les limites de validité de certaines données du tableau, soit dans la perspective où de nouvelles études de l'ordre de celle-ci seraient effectuées.

Poste A II: la distinction demandée peut donner lieu à des estimations délicates suivant le genre de la construction, ce qui entraîne un faible pourcentage de réponses à cette question, ou encore des réponses très arbitraires; il conviendrait de donner des précisions, pour que les estimations nécessaires soient faites, et de la manière la moins arbitraire possible.

Poste E 1 b): la notion devrait être précisée (parties basses, etc.);

Poste E II b): la question devrait être précisée de manière à éviter le risque d'une mise en relation d'un volume construit comprenant les garages et locaux commerciaux et d'une surface de plancher ne comprenant que les logements ou, parfois, les logements et des locaux commerciaux;

Poste E II c): la notion devrait être précisée de manière que d'éventuels locaux commerciaux ne soient pas pris

Zones d'expansion d'expansion urbaine



Zones d'expansion

Limites de commune ou section

en considération, ce qui fausserait le quotient du poste E II d).

L'exploitation statistique de documents établis à une autre fin constitue une opération ardue et aléatoire. La manière dont les formules avaient été remplies présentait notamment les défauts suivants:

- pas de réponses à certaines questions;
- incohérences; par exemple, pour un immeuble dont on sait qu'il comprend des garages et des locaux commerciaux (données du plan de location), le coût de la construction est entièrement imputé aux logements;
- assimilations inexactes; par exemple, le coût de travaux de démolition est traité comme une composante du coût de la construction, alors qu'il devrait l'être comme une composante du coût du terrain;
- les données qui constituent le quotient de deux autres données avaient été calculées très approximativement; les calculs de pourcentage, en particulier, étaient souvent inexacts.

En raison de ces défauts, l'exploitation proprement dite n'a pu intervenir qu'après un long travail préalable de vérification et de correction, qui amenait, dans certains cas, à reconstituer l'ensemble du plan financier.

Le mode de calcul de quelques données du tableau doit être indiqué:

Colonne 14: $\frac{\text{colonne 13}}{\text{colonne 39}}$

Colonne 18: Colonne 15 + colonne 16 + colonne 17

Colonne 22: $\frac{\text{colonne 15}}{\text{colonne 39}}$

Colonne 23: $\frac{\text{colonne 15}}{\text{colonne 13}}$

Colonne 38: total colonnes 40-47

Colonne 53: $\frac{\text{poste D II a) de la formule}}{\text{colonne 13}}$

Il faut encore signaler à propos du tableau que les chiffres ont été le plus souvent arrondis. Il en résulte fréquemment, lorsqu'on a affaire à des sommes, des produits ou des quotients, de légers écarts; les calculs ont en effet été effectués non pas à partir des chiffres arrondis du tableau, mais à partir des données exactes des plans financiers.

Analyse des statistiques

Le choix des analyses effectuées jusqu'ici a parfois été déterminé par la qualité des données à disposition. Ce qui concerne les coûts unitaires de construction, par exemple, a été provisoirement négligé: la difficulté signalée plus haut de la distinction logements - garages - locaux commerciaux oblige, en effet, à éliminer pour l'analyse plusieurs cas de l'échantillon, qui devient alors assez étroit.

1. Les composantes du prix de revient

a) $\frac{\text{Coût du terrain}}{\text{Prix de revient total}}$ (en %) (col. 11).

Nombre de cas: 38 (cas 2 exclu).

%	Nombre de cas
0- 5	3
5-10	6
10-15	7
15-20	14
20-25	5
25-30	3

(Remarque: dans ce tableau et dans les suivants, les cas limites sont introduits dans la classe supérieure.)

Moyenne: 15%.

Extrêmes: 2,2%-29,9%.

On constate une certaine homogénéité dans chaque zone:

%	Zones							Total
	Thônex Ch. Boug.	Plainp. Eaux. V.	Lancy	Onex	Vernier	Meyrin	Petit- Saconnex	
0- 5						3		3
5-10				1	2	3		6
10-15	1	2	3			1		7
15-20	6	2				1	5	14
20-25	2						3	5
25-30		3						3
Moyenne	17,1%	21,1%	12%	7,5%	9,2%	7,4%	18,6%	15%

L'examen des moyennes permet de distinguer deux groupes séparés par un important écart.

Ordre croissant des moyennes:

Groupe A: Meyrin, Onex, Vernier, Lancy;

Groupe B: Thônex – Chêne-Bougeries, Petit-Saconnex, Plainpalais – Eaux-Vives.

Le groupe A comprend des zones peu urbanisées au départ, le groupe B des zones déjà fortement urbanisées. Il semble que ce caractère joue un rôle plus important dans la détermination de la charge relative du coût du terrain que, par exemple, la distance par rapport au centre.

b) $\frac{\text{Coût de la construction}}{\text{Prix de revient total}}$ (en %) (col. 24).

Nombre de cas: 38 (cas 2 exclu).

%	Nombre de cas
55-60	2
60-65	4
65-70	6
70-75	13
75-80	8
80-85	5

Moyenne: 72,3%.

Extrêmes: 59,2%-83,2%.

c) $\frac{\text{Coût de l'aménagement}}{\text{Prix de revient total}}$ (en %) (col. 25).

Nombre de cas: 39.

%	Nombre de cas
1-2	1
2-3	2
3-4	15
4-5	11
5-6	2
6-7	2
7-8	5
8-9	1

Moyenne: 4,6%.

Extrêmes: 1,9%-8,0%.

d) $\frac{\text{Imprévis}}{\text{Prix de revient total}}$ (en %) (col. 26).

Nombre de cas: 38.

%	Nombre de cas
0	5
0-1	6
1-2	10
2-3	6
3-4	8
4-5	0
5-6	1
6-7	1
7-8	1

Moyenne: 2,2%.

Extrêmes: 0%-7,8%.

e) $\frac{\text{Divers}}{\text{Prix de revient total}}$ (en %) (col. 27).

Nombre de cas: 38 (cas 22 exclu).

%	Nombre de cas
3-4	4
4-5	3
5-6	12
6-7	10
7-8	7
8-9	2

Moyenne: 6%

Extrêmes: 3,4%-8,8%.

2. Les composantes du financement

Nombre de cas: 39.

a) $\frac{\text{Hypothèque de 1^{er} rang}}{\text{Financement total}}$ (en %) (col. 29).

%	Nombre de cas
0	5
36-40	1
41-45	0
46-50	3
51-55	2
56-60	15
61-65	12
66-70	1

b) $\frac{\text{Hypothèque de 2}^{\text{e}} \text{ rang}}{\text{Financement total}}$ (en %) (col. 31).

%	Nombre de cas
0	15
6-10	7
11-15	13
16-20	4

c) $\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Financement total}}$ (en %) (col. 33).

%	Nombre de cas
16-20	3
21-25	8
26-30	7
31-35	6
36-40	4
41-45	3
46-50	0
51-55	2
56-60	1
100	5

3. Surface des pièces (col. 14)

(Données obtenues par division de la surface de plancher logement totale (col. 13 du tableau, ou poste E II c) du formulaire) par le nombre de pièces; source d'erreur éventuelle: voir ci-dessus la remarque relative au poste E II c).

Nombre de cas: 18 (cas 2 et 7 exclus).

m ²	Nombre de cas	Nombre de pièces Nombres absolus	%
15 -17,5	1	370	5
17,5-20	3	1315 ^{1/3}	19
20 -22,5	4	1166 ^{1/2}	17
22,5-25	7	2179 ^{1/6}	32
25 -27,5	1	1088	16
27,5-30	1	110	2
30 -32,5	1	624	9
Ensemble	18	6853	100

Moyenne pondérée: 22,8 m².

Extrêmes: 17,3 m²-30,9 m².

4. Dimension des logements

Nombre de cas: 40.

		Nombres absolus	%
Chambres	(col. 40)	176 (9 cas)	5
Studios	(col. 41)	231 (15 cas)	7
2 pièces	(col. 42)	246 (14 cas)	7
3 pièces	(col. 43)	552 (25 cas)	16
4 pièces	(col. 44)	1006 (37 cas)	30
5 pièces	(col. 45)	830 (34 cas)	25
6 pièces	(col. 46)	233 (15 cas)	7
7 pièces et plus	(col. 47)	87 (8 cas)	3
Total des logements	(col. 38)	3361	100

5. Loyer à la pièce (col. 51)

Nombre de cas: 41.

Loyer annuel (en fr.)	Nombre de cas	Nombre de pièces Nombres absolus	%
801- 900	2	883 ^{1/3}	7
901-1000	9	1909	14
1001-1100	5	2597	19
1101-1200	6	2950 ^{1/3}	22
1201-1300	6	1628 ^{1/2}	12
1301-1400	6	1308	10
1401-1500	6	1961 ^{2/3}	15
1501-1600			
1601-1700	1	206	1
Ensemble	41	13443 ^{5/6}	100

Moyenne pondérée: 1180 fr.

Extrêmes: 866 fr. - 1646 fr.

La distinction de zones, telle qu'elle a été faite au point 1 a) ci-dessus, se justifie à nouveau en raison d'une certaine homogénéité dans chacune d'elles:

	Thônex Ch.-Boug.	Plainp. Eaux-V.	Lancy	Onex	Vernier	Meyrin	Petit-Sac.	Total
Nombre de cas	10	9	3	1	2	8	8	41
Nombre de pièces	3257	2816	1122 1/2	378	806	2847 1/3	2217	13 443 5/6
Nombre de pièces, en % du total	24	21	8	3	6	21	17	100
Distribution des pièces selon le loyer annuel en %								
801- 900 fr.						31		7
901-1000 fr.	23			100		27		14
1001-1100 fr.	26				70	42		19
1101-1200 fr.	46	41					14	22
1201-1300 fr.	5		44				43	12
1301-1400 fr.		38			30			10
1401-1500 fr.		14	56				43	15
1501-1600 fr.								
1601-1700 fr.		7						1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Loyer moyen (en fr.) (moyenne pondérée)	1101	1332	1377	980	1134	962	1332	1180

6. Loyer au m² de plancher logement (col. 53)

(Source d'erreur éventuelle liée au poste E II c) de la formule; voir point 3.)

Nombre de cas: 18 (cas 2 et 7 exclus).

Loyer annuel (en fr.)	Nombre de cas	Surface de plancher logement milliers de m ²	%
45-50	2	37,3	24
50-55	4	32,4	21
55-60	7	45,3	29
60-65	4	36,5	23
65-70			
70-75	1	4,7	3
Ensemble	18	156,2	100

Moyenne pondérée: 55,3 fr.

Extrêmes: 45 fr.-72 fr.

Pour les 18 cas considérés, une recherche de corrélation entre le loyer au m² de plancher logement d'une part, la proportion $\frac{\text{coût du terrain}}{\text{prix de revient total}}$ d'autre part, a

été effectuée sous forme graphique (voir page 28). Une corrélation assez nette apparaît; elle autorise l'ajustement d'une droite, qui a été réalisé graphiquement.

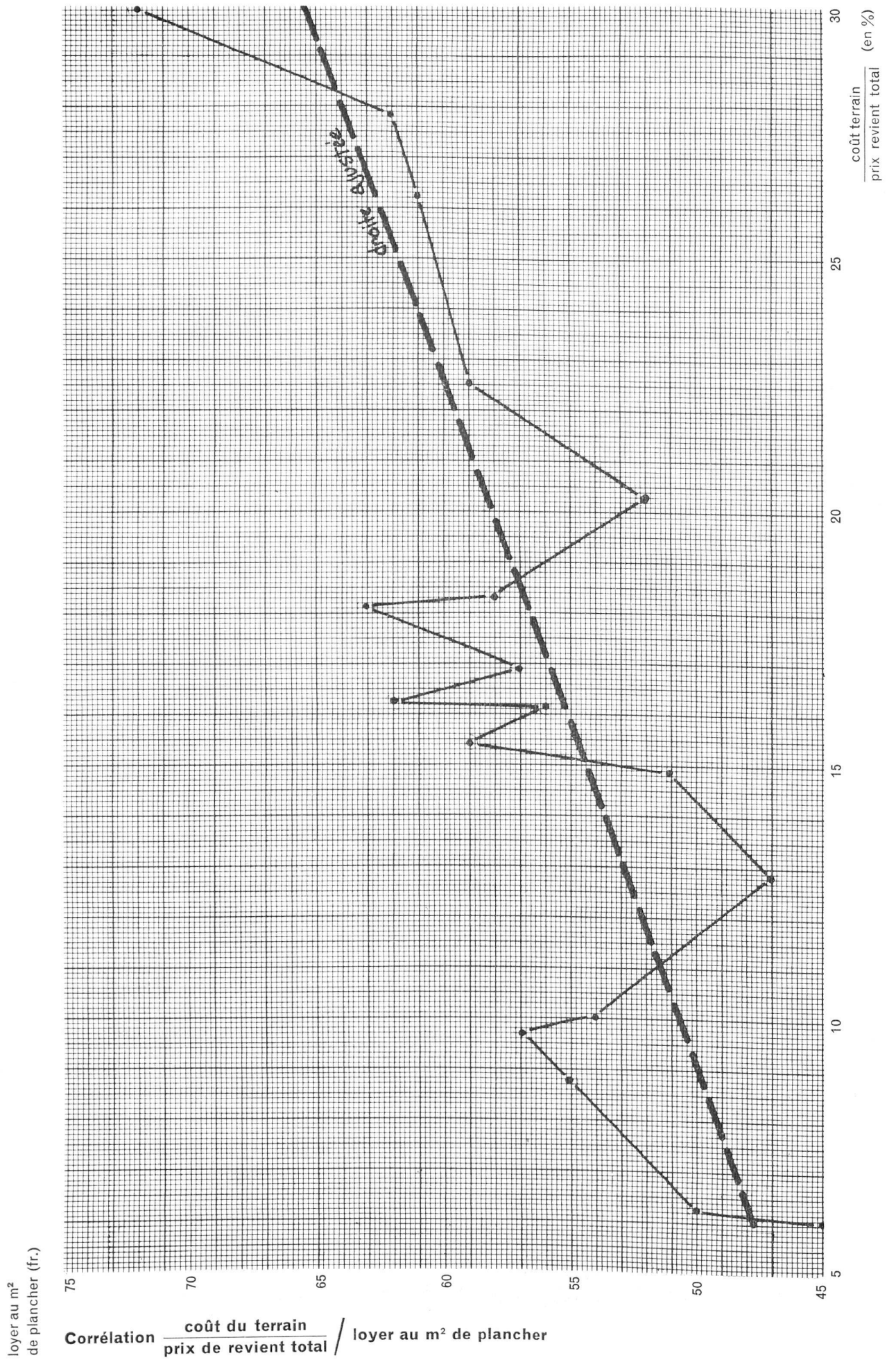
Pour ces mêmes cas, une autre recherche de corrélation a été tentée, relative au loyer au m² de plancher logement d'une part, à la taille de l'immeuble construit d'autre part. On peut, en effet, supposer qu'un important chantier permet une réduction du prix de la construction, qui se répercute sur le loyer. Comme critère de la taille de l'immeuble, on a utilisé le nombre de pièces. Le graphique de la page 29, faisant apparaître une dispersion totale des 18 points, infirme l'hypothèse en question.

7. Garages et places de parking

Nombre de cas: 41.

— Total des garages (col. 48): 1848 1/2 (35 cas). Loyer annuel moyen (moyenne pondérée) (col. 54): 705 fr. (Extrêmes: 600 fr.-1000 fr.)

— Total des places de parking (col. 49): 271 (8 cas). Loyer annuel moyen (moyenne pondérée) (col. 55): 251 fr. (Extrêmes: 120 fr.-300 fr.)



Corrélation $\frac{\text{coût du terrain}}{\text{prix de revient total}} / \text{loyer au m}^2 \text{ de plancher}$

loyer au m² de plancher (fr.)

$\frac{\text{coût terrain}}{\text{prix revient total}}$ (en %)

— Places pour scooters (col. 49): 28 (1 cas). Loyer annuel (col. 55): 120 fr.

— Rapport nombre de garages/nombre de logements ou de pièces: 0,54 garage/logement (calcul effectué

sur 40 cas, cas 33 exclu), 0,14 garage/pièce (calcul effectué sur 41 cas).

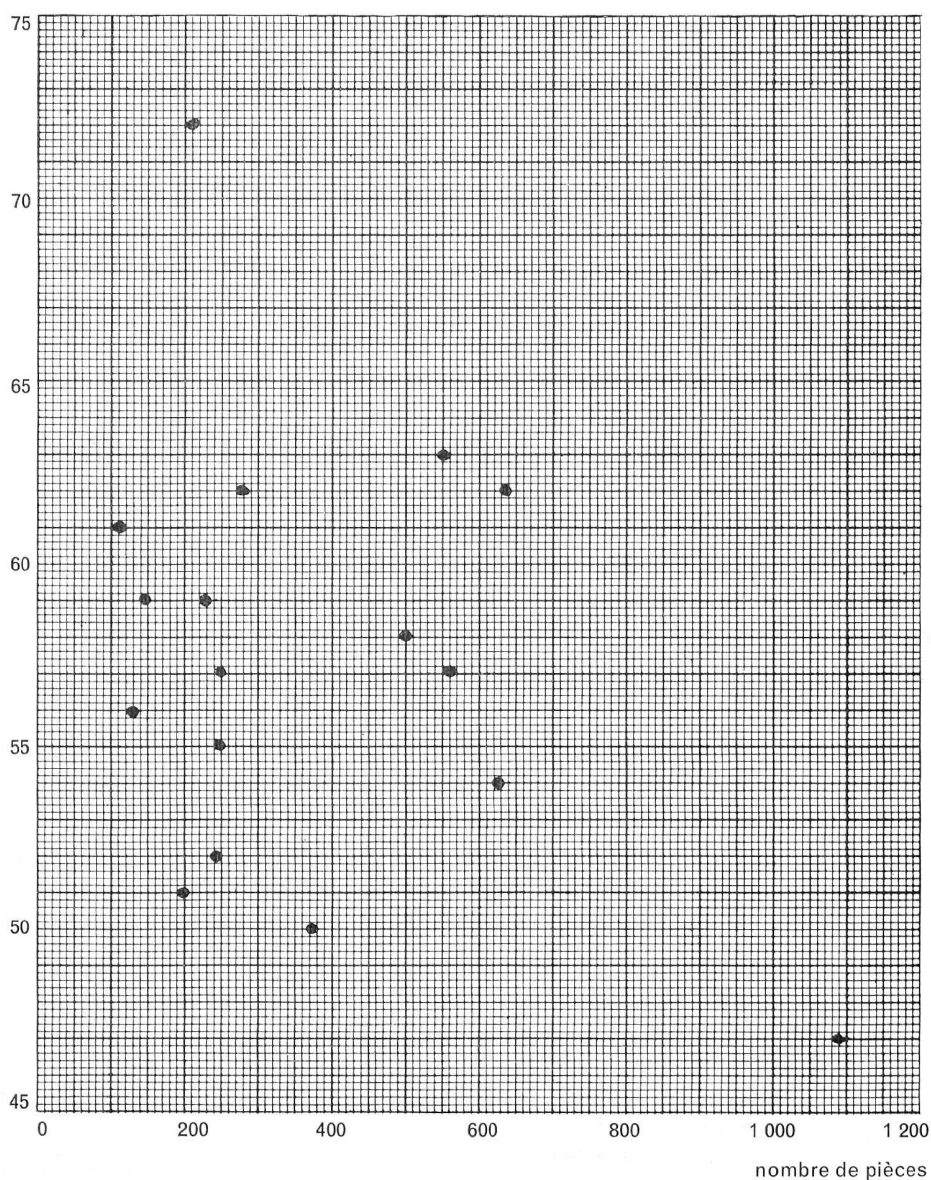
Il a paru intéressant de calculer la majoration moyenne du loyer du logement qu'entraîne la location de garages, places de parking et places pour scooters:

	Thônex Ch.-Boug.	Plainp. Eaux-V.	Lancy	Onex	Vernier	Meyrin	Petit-Sac.	Total
Loyer annuel moyen à la pièce (en fr.) (v. point 5 ci-dessus)	1101	1332	1377	980	1134	962	1332	1180
Majoration moyenne * (en fr.)	108	106	87	69	184	108	77	104
Total	1209	1438	1464	1049	1318	1070	1409	1284

* Etat locatif des garages, places de parking et places pour scooters divisé par le nombre de pièces.

29

loyer au m²
de plancher (fr.)



Corrélation nombre de pièces par opération — loyer au m² de plancher

Annexe:
Formule adressée au constructeur

30

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Dossier N°

Autorisation

PLAN FINANCIER DÉFINITIF
(Prix de revient)

Nom du propriétaire:

Nom de l'architecte:

Numéros des parcelles et feuilles:

Commune de:

Rue ou lieudit:

Etabli le par

Prix valables au

(Il est recommandé de joindre une description simple de l'ouvrage comprenant les dimensions brutes des logements et des pièces.)

A. Prix de revient

I. PRIX DU TERRAIN

..... m² à Fr. = Fr. Fr.
soit% du poste A VII

II. CONSTRUCTION

a) logements m³ à Fr. = Fr.
b) locaux commerciaux m³ à Fr. = Fr.
c) garages m³ à Fr. = Fr.
d) m³ à Fr. = Fr.
Total Fr. Fr.

Soit ...% du poste A VII

III. AMÉNAGEMENT

a) aménagements extérieurs Fr.
b) raccordements canalisations SI Fr.
c) taxes d'équipement Fr.
d) contribution d'écoulement Fr.
Total Fr. Fr.

soit ...% du poste A VII

IV. IMPRÉVUS			
...% de Fr.		Fr.	Fr. _____
(soit postes N°)			
Soit ...% du poste A VII			
V. TOTAL DES INVESTISSEMENTS			Fr.
VI. DIVERS			
a) intérêts intercalaires (...% de Fr.)		Fr.	
soit postes N°)		Fr.	
b) frais divers		Fr.	
	Total	Fr.	
soit ...% du poste A VII			
VII. PRIX DE REVIENT TOTAL			Fr.

B. Plan de financement

I. FONDS PROPRES			
a) capital social		Fr.	
b) autres fonds propres		Fr.	
c)	Total	Fr.	
soit ...% du poste B III			
II. CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES			
a) 1 ^{er} rang ...% de B III		Fr.	
b) 2 ^e rang ...% de B III		Fr.	
c)	Total	Fr.	Fr. _____
III. TOTAL DU FINANCEMENT			Fr.

C. Plan d'exploitation

I. ENTRETIEN ET CHARGES			
...% du poste A II		Fr.	Fr.
soit ...% du poste C V			
II. INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES			
a) 1 ^{er} rang ...% de Fr.	=	Fr.	
b) 2 ^e rang ...% de Fr.	=	Fr.	
			Fr. _____
soit ...% du poste C V			
III. BÉNÉFICE			
a) remboursement d'hypothèque			
1) 1 ^{er} rang ...% de Fr.	=	Fr.	
2) 2 ^e rang ...% de Fr.	=	Fr.	
b) disponible		Fr.	
	Total	Fr.	Fr.
soit ...% du poste B I c			

Dépenses annuelles

IV. BÉNÉFICE ANNUEL	Fr.	Fr.
soit ...% du poste B I c		<hr/>
V. RENDEMENT TOTAL PRÉVU		Fr.
soit ...% du poste B III ou A VII		
VI. EXONÉRATION D'IMPÔTS ¹		
a) sur le capital	Fr.	
b) sur le bénéfice	Fr.	
c) immobiliers complémentaires	Fr.	
à déduire, soit ...% du poste C V	<hr/>	Fr.
Rendement locatif réduit		Fr.
soit ...% du poste A VII		

D. Plan de location

I. ÉNUMÉRATION		
1. logements de pièces	= pièces	
2. logements de pièces	= pièces	
3. logements de pièces	= pièces	
4.		
5.		
6. studios	= pièces	
.... logements	= pièces	
II. RENDEMENT SANS EXONÉRATION D'IMPÔT		
a) pièces d'habitation à Fr. l'an en moyenne		Fr.
b) m ² de surface commerciale à Fr. l'an		Fr.
c) garages à Fr. l'an		Fr.
d)		Fr.
	Total	<hr/>
soit ...% du poste A VII ou B III		Fr.
e) Prix du loyer des logements au m ² de plancher brut: Fr.		
(voir poste E III c)		
III. RENDEMENT AVEC EXONÉRATION D'IMPÔT ¹		
a) pièces d'habitation à Fr. l'an en moyenne		Fr.
soit des pièces		
b) pièces d'habitation à Fr. l'an en moyenne		Fr.
c) m ² de surface commerciale à Fr. l'an		Fr.
d) garages à Fr. l'an		Fr.
e)		Fr.
	Total	<hr/>
soit ...% du poste A VI ou B III		Fr.

E. Renseignements techniques**I. TERRAIN**

- a) surface totale: m^{2,1}
 b) surface bâtie: m^{2,2}

II. CONSTRUCTIONS

- a) volume total S.I.A.: m³
 b) volume par m² de plancher³: m³
 c) surface de plancher totale⁴: m²
 d) surface de plancher par pièce⁵: m²
 e) surface des balcons et loggias:
 1) hors des murs de façade: m²
 2) à l'intérieur des murs de façade: m²

III. LOGEMENTS

- a) nombre total de logements:
 b) nombre total de pièces:
 c) nombre de chambres de moins de 9 m²:
 d) surface des pièces principales:

F. Coût de construction

	total	par m ³	par pièce	par m ² de plancher
1) logements				
2) garages, etc.				
3) prix de revient				

¹ A remplir par le département.

² Projection au sol du bâtiment sans les balcons hors murs de façade.

³ Volume S.I.A. (poste E II a) divisé par surface de plancher (E II c).

⁴ Surface bâtie (poste E I b) multipliée par le nombre d'étages d'habitation (rez et superstructure exclus, dans la mesure où ils ne contiennent pas de logements).

⁵ Surface de plancher (poste E II c) divisée par le nombre de pièces (poste E III b).